

## Amendement du prix sur un mandat semi exclusif

## Par PAP, le 01/02/2016 à 08:32

**Bonjour** 

Nous avons signé un contrat semi-exclusif pour notre appartement le 15 janvier 2016 à un prix inférieur à celui que nous voulions mettre initialement sur les conseils et l'insistance de l'agence.

Nous souhaiterions modifier le prix du mandat et l'augmenter pour être en phase avec notre prix de vente souhaité.

Il n'y a rien de stipuler sur le mandat concernant les amendements de prix.

Est ce possible de modifier le prix à la hausse? Quelle est la procédure?

Merci pour votre réponse.

Bien Cordialement.

## Par janus2fr, le 01/02/2016 à 08:37

Bonjour,

Une modification du prix de vente nécessite l'accord de l'agence puisqu'elle possède un mandat valable à un certain prix.

## Par **PAP**, le **01/02/2016** à **15:41**

merci c'est clair

j'en conclus qu'il n'y a que la dénonciation possible pour modifier le prix à la hausse par la suite

Cdt